

# COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 OCTOBRE 2009 À 19H00, À LA MAIRIE

Présents : M. PERIAT Grégoire, Président  
M. CURTIN François, Vice-Président  
Mme LAFARGUE Catherine, deuxième Vice-Présidente

Mmes et MM. BERNER Daniel, BOLLE Alain, DELLENBACH Antoine,  
FRISCHHOLZ Hans-Jörg, GENSER Noëlle, GRANDJEAN Dominique,  
JUILLERAT Linda, KÖSSLER Daniel, PASCHE Philippe,  
PERROCHON Gilbert, SCHWARM Philippe, TONINELLI Alexandre,  
WALLIMANN Stéphane, WENGER Serge, WÜLSER Laurent.

Absent : M. MONNEY Serge (excusé)

Assistent : Mme ARCHETTO Valérie, Maire  
M. MERMOUD Jean-Marc, Conseiller administratif  
M. SCHNEEBELI Hubert, Conseiller administratif  
Mme JEANDET Catherine, Secrétaire générale  
M. BOVEY Michel, procès-verbaliste

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009
2. Communications du bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions
  - 4.1. Commission des bâtiments
  - 4.2. Commission sports, loisirs et manifestations
  - 4.3. Commission sociale et parascolaire
  - 4.4. Commission sécurité
  - 4.5. Commission travaux publics
  - 4.6. Commission environnement et énergie
  - 4.7. Commission culture et information
  - 4.8. Commission aménagement et transports
5. Projets de délibération : néant
6. Propositions du Conseil administratif
  - 6.1. Résolution invitant le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour le maintien en état de propreté et salubrité l'Esplanade du Vengeron et ses installations
  - 6.2. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2010
  - 6.3. Présentation du budget de fonctionnement et du plan des investissements pour 2010
7. Propositions et questions
8. Divers

\* \* \*

Le président Périat ouvre la séance à 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, excusant l'absence de M. Serge Monney, de même que le retard de M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif, retenu par une audition devant une commission de l'Assemblée Constituante.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009**

**Page 1, liste des absents**

Les quatre Conseillers notés comme absents étaient tous excusés.

Compte-tenu de cette précision, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. **Communications du bureau**

2.1. **Décès de M. Pierre Monney, père de M. Serge Monney, Conseiller municipal**

Le président informe ses collègues du décès de M. Pierre Monney, père de M. Serge Monney, Conseiller municipal, survenu en date du 23 octobre 2009. Après avoir donné lecture de l'avis mortuaire que la Commune a fait diffuser par voie de presse, M. Périat adresse, également au nom de ses collègues, des messages de condoléances et de sympathie à l'égard de la famille en deuil.

2.2. **Réception en l'honneur de M. Jean-Marc Mermoud, nouveau président de l'ACG-Association des communes genevoises**

Pour célébrer dignement la récente accession de M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif, à la présidence de l'ACG, ses deux collègues ont prévu d'organiser une petite réception à l'issue de la séance, en présence des Conseillers d'Etat Robert Cramer et François Longchamp. Le président exhorte donc les Conseillers municipaux à concentrer les débats si possible sur deux heures. De même il leur enjoint d'observer jusqu'à la fin un mutisme total, de manière à préserver l'effet de surprise. En effet, M. Mermoud n'a pas connaissance de cette initiative.

2.3. **Courrier concernant un accident de circulation au chemin des Cornillons**

Le président a reçu un courrier relatif à un accident de circulation au chemin des Cornillons. Pour gagner du temps, il renonce à en donner lecture, se bornant à le transmettre au Conseil administratif qui lui donnera la suite qui convient.

2.4. **Séance d'information sur les activités de l'Assemblée Constituante destinée aux Conseillers municipaux**

Le président transmet à ses collègues une invitation à une séance d'information destinée aux Conseillers municipaux, sur les activités menées par l'Assemblée Constituante. Cette séance se tiendra mercredi 28 octobre 2009 à 20h00, à la salle communale de Thônex.

2.5. **Dépôt d'un projet de résolution relative à l'organisation du secrétariat des commissions**

Un groupe de cinq Conseillers municipaux ont déposé sur le bureau du Conseil un projet de résolution relative à l'organisation du secrétariat des commissions. Le président propose d'en reporter la discussion au point 7 de l'ordre du jour.

3. **Communications du Conseil administratif**

3.1. **Concours d'architecte pour le projet de la future salle communale**  
(Mme Valérie Archetto, Maire)

A ce jour, nous enregistrons 75 inscriptions au concours d'architecte, ce qui représente

autant de maquettes à fournir aux candidats...! La date limite de remise des projets a été fixée au lundi 9 novembre 2009. Ceux-ci seront exposés dans la salle du Conseil municipal du mardi 10 au lundi 16 novembre 2009s le jury délibérera du mardi 17 au jeudi 19 novembre 2009. Quant au public, il pourra prendre connaissance des projets durant le mois de décembre.

3.2 **Changement de lieu pour les deux prochaines séances du Conseil municipal**

*(Mme Valérie Archetto, Maire)*

Les séances du Conseil municipal des 10 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2009 se tiendront dans la salle du Restaurant scolaire situé à l'école de la Fontaine (chemin de la Fontaine 77). En effet, la salle du Conseil municipal sera indisponible plusieurs jours durant, car on y exposera les plans et maquettes des projets de la future salle communale.

3.3. **Prochaine séance de la Commission sociale**

*(Mme Valérie Archetto, Maire)*

Cette séance est agendée au jeudi 29 octobre 2009, à l'heure habituelle.

3.4 **Rencontre entre la police et la population**

*(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)*

Au début de ce mois, le Conseil administratif a organisé une rencontre entre la police et la population qui a rencontré un franc succès : une soixantaine d'administrés sont venus à la salle communale pour dialoguer et interroger des représentants de la Gendarmerie de Versoix. Les échos qui nous sont parvenus se sont révélés très positifs.

3.5. **Réfection des courts de tennis 3 et 4 au Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers**

*(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)*

Les travaux de réfection des courts de tennis 3 et 4 au Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers ont débuté tout de suite après la clôture de la saison. Ils avancent à notre entière satisfaction, selon le calendrier prévu.

3.6. **40<sup>ème</sup> anniversaire de la Bibliothèque communale**

*(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)*

M. Schneebeli rappelle que la fête des 40 ans de la Bibliothèque communale se déroulera samedi prochain 31 octobre 2009. Diverses animations sont prévues pour l'occasion, une partie officielle devant prendre place aux alentours de 18h30, en présence de l'Ambassadeur de la Francophonie.

3.7. **Concert du 1<sup>er</sup> novembre 2009 à la Villa Mc Gregor**

*(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)*

M. Schneebeli rappelle aussi le concert-conférence donné par le pianiste Christophe Deluze et le philosophe Alexandre Jollien, dimanche 1<sup>er</sup> novembre prochain à la Villa Mc Gregor.

3.8. **Travaux d'assainissement au chemin des Cornillons**

*(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)*

La première étape du chantier, à la hauteur du chemin de Chambésy, arrive à son terme. Les travaux sont correctement menés, mais avec plus de difficultés que prévu.

3.9. **Travaux de réfection localisés**

*(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)*

Divers travaux de réfection et d'entretien localisés de chaussée et de trottoirs ont été entrepris en divers endroits de la Commune, notamment au chemin des Châtaigniers. On peut signaler également la réparation d'un collecteur d'évacuation d'eaux pluviales à côté de la Mairie, vers l'entrée du parking, bouché par des racines tenaces. Enfin, on a procédé à des travaux de réfection des cheminements piétonniers entre la Mairie et

l'étang des écrevisses.

3.10. **Consolidation du mur du cimetière de Pregny**  
(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

Le mur du cimetière de Pregny, situé en limite d'une parcelle propriété de l'Etat, est en train de se coucher. En tant que maître de l'ouvrage, il appartient à l'Etat de réparer cet ouvrage. Les travaux devraient être terminés d'ici la fin de l'année en cours.

3.11. **Mises à l'enquête publique**  
(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

Trois objets sont actuellement à l'enquête publique : tout d'abord deux requêtes en autorisation pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile dans la propriété Uldry, l'autre le long de la route de Lausanne. Dans les deux cas, le Conseil administratif émettra un préavis défavorable, les antennes projetées étant situées à quelques mètres d'antennes existantes.

Autre enquête publique, celle concernant un projet d'abaissement à 60 km/h de la vitesse maximale des véhicules sur la route de Lausanne, sur le tronçon compris entre la place Albert-Thomas et le chemin des Cornillons, limitant ainsi la vitesse à 60 km/h toute l'année durant de Genève-Ville à Bellevue, dans les deux sens.

3.12. **Séance d'information sur la nouvelle péréquation financière**  
(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

Les Conseillers municipaux ont été invités il y a quelques jours à une séance d'information sur la nouvelle péréquation financière qui aura lieu mercredi 4 novembre 2009 de 18h00 à 20h00 au Grand-Saconnex (salle du Pommier), en présence de deux spécialistes de la question.

A ce jour, seules deux inscriptions sont parvenues à la Mairie, alors que le délai de réponse était fixé au 24 octobre 2009. Afin de gagner du temps, M. Mermoud se propose de faire un tour de table pour recueillir les intentions de chacun des Conseillers municipaux quant à leur participation ou non à cette soirée.

4. **Rapports des Commissions**

4.1. **Commission des bâtiments**  
(rapporteur : M. Antoine Dellenbach, président)

La Commission s'est réunies le 17 septembre 2009 afin de préparer le budget 2010. Un budget qui reste équilibré, tout en intégrant soit de nouvelles positions, soit des positions existantes revues à la hausse. On peut relever plus particulièrement les éléments suivants :

**Nouvelles études**

- Réflexion générale sur le réaménagement de la salle du Conseil municipal prenant également en compte la partie arrière de la Mairie, de manière à pouvoir créer de nouvelles places de travail pour faire face à l'augmentation du personnel.
- Etude phonique pour résoudre les problèmes de résonance dans les couloirs de l'école de la Fontaine.

**Nouveaux travaux**

- Mise hors-gel du local des sels au Centre de voirie comprenant la remise neuf du système de chauffage, ainsi que l'amélioration de l'isolation thermique au droit des infiltrations actuelles.
- Mise en passe du Centre de voirie de la Foretaille.

- Travaux acoustiques au plafond de la salle des maîtres de l'école de la Fontaine.
- Réfection des zones vertes aux abords de l'école de Valérie.

Les postes 08-31404 et 21-31404 ont été augmentés de manière significative, pour les mettre au niveau des dépenses réelles des deux dernières années, ce qui devrait diminuer d'autant les crédits budgétaires de fonctionnement complémentaires à faire voter en fin d'exercice.

Compte tenu des diverses explications ci-dessus, le budget 2010 de la Commission s'élève à CHF 298'500,00, un montant qui a été préavisé favorablement et à l'unanimité par les Commissaires.

#### 4.2. **Commission des sports, loisirs et manifestations** (rapporteur : M. Dominique Grandjean, président)

##### **Mardi 15 septembre 2009**

Réunis au Stade Marc-Burdet, à Collex-Bossy, les Commissaires ont eu droit, sous la direction de Mme Elisabeth Fatton, Maire, à une visite guidée du nouveau bâtiment et des installations alentours.

Les divers aménagements réalisés ont laissé une impression globalement très positive, à l'exception de quelques uns d'entre eux, plus surprenants. Les Commissaires soulèvent çà et là quelques points qui nécessiteront l'établissement de devis, par exemple une station de tri poubelles avec une signalétique appropriée, ainsi qu'une station pour le lavage des chaussures.

Des crédits d'investissement devront être prévus pour le remplacement de l'ensemble de l'éclairage extérieur (stade et terrain d'entraînement) et l'aménagement phonique de la salle de réunions.

La Commission a ensuite passé une dernière fois en revue la check-list de la fête des 30 ans du Centre sportif et de loisirs des Châtagniers.

Enfin, les Commissaires ont procédé aux ultimes ajustements du budget 2010 qu'ils ont préavisé favorablement et à l'unanimité. Un budget de CHF 198'600,00, en baisse d'un peu plus de 12 % par rapport à celui de l'exercice en cours.

##### **Samedi 19 septembre 2009**

Les Commissaires et le Conseiller administratif délégué se sont retrouvés à la piscine à 9 heures, pour la mise en place des tables, bancs, tentes et autres infrastructures pour la fête des 30 ans du Centre sportif. La fête a été belle, à tel point que sa clôture a été repoussée à 19 heures : tous les participants l'ont quittée à regret, heureux et satisfaits.

Merci à tous les Sauveteurs auxiliaires pour leur précieux concours dans la préparation du repas, de même qu'aux employés municipaux pour leur soutien de tous les instants.

#### 4.3. **Commission sociale** (rapporteur : M. Alain Bolle, président)

La Commission a siégé à deux reprises, les 16 et 29 septembre 2009, dans le cadre du processus budgétaire. Pour l'occasion, les Commissaires ont rencontré les représentants des quatre associations subventionnées par la Commune ; voici un résumé des propos échangés avec eux :

##### **Jardin d'enfants "Les Pitchounets"**

L'association a présenté un budget équilibré, avec des charges supplémentaires en lien avec la reprise de la halte-garderie depuis le 30 août 2010. Le coût de cette prestation se monte à CHF 8'833,00.

### **Association du restaurant scolaire**

Après deux contrôles de qualité, le restaurant conserve le label *“Fourchette Verte Juniors”*. Quant aux comptes, ils sont tenus par une nouvelle comptable dont le temps de travail est estimé à 120 heures par année. L'association dispose d'un fonds de réserve d'environ CHF 15'000,00, placés sur un compte-épargne. Un bénéfice estimé à environ CHF 5'000,00 étant à nouveau prévu pour la fin de cette année, le comité envisage une réduction du prix du repas ou de la subvention ; par prudence, il attend toutefois le résultat des comptes 2010. Un autre problème à suivre attentivement se profile à l'horizon, celui de la capacité des locaux actuels, eu égard au nombre croissant des inscriptions.

A la suite de cette audition, la Commission a proposé de réduire de CHF 1'000,00 la subvention 2010 au restaurant scolaire, en la ramenant à CHF 5'000,00. La question de la thésaurisation va se poser un jour ou l'autre et il faudra bien trancher le moment venu.

### **Association de la colonie de vacances “La Ruche”**

L'exercice écoulé s'est soldé par un bénéfice de CHF 236,77. A ce jour, il reste à finir le décompte de la vente-échange du 10 octobre 2009 qui permettra une fois de plus de clore l'année sur un bénéfice. Le comité central de “La Ruche” poursuit les gros travaux entrepris dans le bâtiment de la colonie. Un fonds de CHF 24'000,00 réparti entre les quatre communes membres alimente la caisse “Fonds travaux”. Les nombreuses locations opérées durant l'année permettent de payer les charges de la maison. Les CHF 30'000,00 de réserve sont prévus d'être utilisés, en cas de besoin, pour des travaux urgents.

Comme pour le restaurant scolaire, le montant de la subvention allouées à “La Ruche” est revu à la baisse, pour être arrêté à CHF 3'000,00.

### **Association du Centre aéré de Collex-Bossy**

Le bilan du Centre aéré de cet été se révèle très positif. La fréquentation a été excellente et tant les parents que les enfants ont été très satisfaits de cette expérience. La responsable du Centre a jugée démesuré l'investissement en temps de travail par rapport à la durée de fonctionnement du Centre. L'an prochain, la présidente de l'association souhaite pouvoir offrir deux semaines de plus à la population des deux Communes. La requête en sera d'abord présentée à la Collex-Bossy.

Sur le plan financier, le coût d'un séjour d'une semaine en centre aéré est de CHF 446,40 par enfant. La cotisation moyenne des familles se montant à CHF 171,85, les Communes doivent donc subventionner l'association à hauteur de CHF 275,55 pour chaque enfants, soit largement plus de la moitié du coût.

La grille des barèmes de la Fase a suscité des interrogations auprès des Commissaires. Ils ont en effet pris conscience que les parents disposant des revenus les plus élevés payaient CHF 250,00 par enfant pour une semaine. Face à ce constat et aux nombreuses questions soulevées, la Commission a chargé la Conseillère administrative déléguée de revenir avec des réponses précises. En attendant, un montant estimatif est inscrit au budget 2010, sous réserve d'une discussion avec l'association et/ou la Fase avant la fin de l'année civile en cours. C'est à ce moment-là seulement que la Commission décidera de renouveler ou non ce partenariat avec l'association du Centre aéré de Collex-Bossy.

Au terme de ces auditions, le montant du budget 2010 de la Commission atteint CHF 718'000,00, en augmentation de CHF 38'000,00 par rapport au budget 2009. Ce montant a été préavisé favorablement et à l'unanimité par les Commissaires.

Au chapitre des “Divers”, la Commission a été informée que la Fondation Alfred et Eugénie Baur a fait un don de CHF 20'000,00 à la Commune, au profit des jeunes de cette dernière. Le Conseil administratif a proposé la réactivation du “Fonds Baur” pour y verser cette somme.

Enfin, la Commission a accepté à l'unanimité la proposition de deux Commissaires qui souhaitent réaliser un mémento des familles sur le modèle de celui du Grand-Saconnex. Ce document contiendrait diverses informations à l'usage des parents, relatives à leurs droits et à leurs devoirs, ainsi qu'à ceux de leurs enfants ; il pourrait être complété par un mémento comportant toutes sortes d'adresses utiles. Un exemplaire serait distribué à l'ensemble des ménages de la Commune, les mises à jour se faisant par le biais du site internet. Ce projet pourrait voir le jour dans le courant de l'année 2010.

4.4. **Commission de la sécurité**  
(rapporteur : M. Hans-Joerg Frischholz, président)

La Commission a tenu sa dernière séance en date le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Elle a passé en revue l'ensemble des postes de son budget 2010 qui, avec un montant total de CHF 377'820,00, accuse une très légère baisse par rapport à celui de 2009. Cette somme montant a été préavisée favorablement et à l'unanimité par les Commissaires.

Dans les "Divers", la Commission a souhaité savoir qu'elle était la politique de la Commune en matière de facturation des interventions réalisées par les sapeurs-pompier. Il lui a été répondu que la facturation était établie sur demande du commandant de la compagnie.

De son côté, le Conseiller administratif délégué a fait part des résultats positifs constatés suite à la pose de caméras de surveillance dans quelques communes genevoises. Un débat à ce sujet est d'ores et déjà prévu lors d'une prochaine réunion de la Commission.

Pour le reste, le président Frischholz renvoie ses collègues du Conseil municipal à la lecture du procès-verbal, actuellement encore à l'état brut.

4.5. **Commission travaux publics**  
(rapporteur : M. Philippe Pasche, président)

La Commission s'est réunie à deux reprises, les 1<sup>er</sup> et 22 septembre 2009.

A son ordre du jour, le point sur les projets et travaux en cours, notamment sur l'important chantier de mise en système séparatif des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires au chemin des Cornillons. Ouvert début septembre dernier, ce chantier devrait durer jusqu'au printemps 2010. Deux séances d'information ont été organisées à l'intention des propriétaires riverains concernés, puis de l'ensemble des habitants concernés.

La Commission s'est également rendue au Cimetière de Chambésy afin de se rendre compte des divers travaux à budgéter, à savoir la réfection de conduites d'eau et le revêtement des cheminements.

Le projet, en commun avec la Commune du Grand-Saconnex, visant à l'aménagement d'un trottoir franchissable au chemin des Crêts-de-Pregny, a reçu l'aval des Commissaires. Il en a été de même pour la mise à l'étude du déplacement du terminus de la ligne 53 des TPG à la hauteur de l'arrêt actuel des lignes V et Z, à l'angle du chemin de Machéry et de l'avenue de la Foretaille. Le financement de ces deux projets sera assuré à parts égales par notre Commune et celle du Grand-Saconnex.

Concernant le remplacement des chênes de la route de Pregny, le choix des différents groupes politiques s'est porté sans réserve sur la seconde variante proposée. Celle-ci prévoit le remplacement des chênes par des érables champêtres et le maintien du cheminement piétonnier actuel, mais en modifiant par endroit la largeur de la berme pour réadapter celle de la route (avec une piste cyclable tracée à même le sol). Certes, une telle opération a un coût, mais qui demeure raisonnable par rapport aux autres variantes. L'aspect paysager sera légèrement modifié, mais on enregistrera globalement une amélioration au niveau de la circulation automobile sur ce tronçon.

Enfin, au cours des deux séances précitées, la Commission a préparé son budget de fonctionnement pour l'année 2010, d'un montant de CHF 326'000,00, en baisse d'environ 15 % par rapport à 2009. Ajoutons que, dans le même temps, un montant net de

CHF 3'808'000,00 a été inscrit au plan des investissements.

4.6. **Commission de l'environnement et de l'énergie**  
(rapporteur : M. Stéphane Wallimann, président)

La Commission s'est réunie le 26 septembre 2009.

Dans un premier temps, elle a auditionné M. David Dall'Antonia, technicien communal, s'agissant de l'étang des écrevisses. Un rappel des travaux effectués, ainsi que la présentation d'un planning des activités d'entretien ont permis de répondre à la question du coût engendré par les opérations visant à maintenir le site en bon état. A cet égard, il est bien de rappeler la volonté politique qui anime historiquement les autorités communales, visant à disposer d'un lieu naturel et de qualité au centre du village.

Dans un deuxième temps, les Commissaires ont émis un préavis favorable au projet de budget 2010 d'un montant de CHF 661'000,00. A noter que sur cette somme, CHF 600'000,00 seront consacrés aux levées et traitement des ordures ménagères et autres déchets. CHF 20'000,00 seront dévolus aux travaux d'entretien de l'étang des écrevisses ; CHF 15'000,00 seront attribués à l'étude pour l'utilisation d'énergie renouvelables, l'information sur l'Agenda 21, ainsi que l'information et la promotion au niveau communal, le solde ne concernant que de l'entretien courant.

Pour les "Divers", le président Wallimann suggère à ses collègues de se reporter au procès-verbal de la séance.

4.7. **Commission culture et information**  
(rapporteur : M. Alexandre Toninelli, président)

La séance du 22 septembre 2009 a non seulement permis d'avaliser - à l'unanimité - la proposition de budget 2010, mais également et surtout elle a permis de passer en revue le programme des festivités à l'occasion des 40 ans de la Bibliothèque communale.

Comme indiqué précédemment par le Conseiller administratif délégué, le programme de samedi prochain s'annonce à la fois rempli et varié, d'où la volonté que la Commission culture et information soit représentée si possible tout au long de cette journée de fête, c'est-à-dire depuis les portes ouvertes prévues le matin, jusqu'à la partie officielle de 18h30.

Si, comme l'a souligné un membre de la Commission, le papillon envoyé à tous les ménages de la Commune à l'occasion des 30 ans du Centre sportif s'est révélé plutôt sobre en informations, en revanche celui envoyé pour les 40 ans de la Bibliothèque a le mérite d'être exhaustif.

Dans la série des "tous ménages", il en reste un que nos administrés devraient recevoir prochainement, celui concernant la prestation "Easyswap", sachant que la solution est désormais opérationnelle pour notre Commune, comme l'a confirmé le Conseiller administratif délégué en séance. Toujours à propos des "tous ménages", les Commissaires ont également appris que M. Martin Maeder allait désormais prêter main-forte à leur réalisation en tant que graphiste de la Commune.

Concernant les prochains événements, il y aura le concert de ce dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2009 à la Villa Mc Gregor, dont a parlé M. H. Schneebeli, Conseiller administratif. A cette occasion, trois membres de la Commission assureront le service du bar à l'issue du concert qui sera donné par le pianiste Christophe Deluze, avec la participation du philosophe Alexandre Jollien.

Pour terminer, la Commission s'est penchée sur une proposition émanant du sculpteur Pierre Jaggi, qui travaille durant la saison d'été au Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers en tant que gardien de piscine. M. Jaggi souhaiterait créer des sculptures en utilisant les chênes coupés le long de la route de Pregny. La Commission reprendra cette question sur la base d'une offre chiffrée, après vérification que l'état du bois permette encore qu'il soit travaillé.



4.8. **Commission aménagement et transport**  
(rapporteur : M. Daniel Kössler, président)

Lors de sa dernière séance en date, la Commission s'est concentrée essentiellement sur deux sujets : d'une part la révision du plan de zones communal, d'autre part le budget 2010.

**Toiletage du plan de zones de la Commune**

La Commission a auditionné Mme Christine Delarue, représentante du bureau ass architectes sa mandaté pour procéder au toiletage du plan de zones de la Commune. A cet égard, M. Kössler rappelle que tant le municipal que l'exécutif affichent leur volonté de faire en sorte que ce plan colle le mieux possible à la réalité actuelle sur le terrain. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- 1) Adaptation du régime légal sur des parcelles affectées à des équipements publics.
- 2) Reconnaissance et mise en valeur du village de Chambésy-Dessous.
- 3) Mise en cohérence avec le cadastre forestier des limites de la zone de bois et forêts.
- 4) Réserve de potentiels à bâtir par la création de zones 4b de développement.

Voici quelles sont les modifications proposées :

- 1) Mise en valeur et en conformité de Chambésy-dessous en zone 4b protégée.
- 2) Modification du massif de la Foretaille en zone de bois et forêts (selon cadastre forestier).
- 3) Modification du secteur "Squash-Club Chambésy" en zone 4b de développement (destinée principalement à de l'artisanat).
- 4) Modification de la parcelle dans le secteur Pregny (contigüe au terrain de sport), en zone 4b développement (destinée à des logements et de l'équipement public).

M. D. Kössler suggère alors à ses collègues de s'accorder un délai de réflexion et de prendre une décision sur les sujets ci-dessus lors de la prochaine séance de la commission. Deux d'entre eux impliquent par ailleurs une étude qui entraînera des coûts restant à préciser. A noter aussi que les Commissaires auront tout loisir de consulter leurs groupes respectifs.

Enfin, la décision a été prise d'aller d'ores et déjà de l'avant pour la mise en conformité des zones (hormis, bien entendu, les zones susceptibles de changer d'affectation).

**Budget 2010**

Le budget 2010 de la Commission est en légère augmentation. Il comprend les subventions pour les transports collectifs (ligne 53 des TPG et Noctambus), la création d'une place de stationnement pour les véhicules "Mobility", ainsi que quelques moyens supplémentaires pour financer le mandat confié au bureau ass architectes sa.

A relever une proposition de subventionnement de vélos électriques largement débattue, mais à laquelle la Commission a décidé de ne pas donner suite.

5. **Projets de délibération**

Néant.

6. **Propositions du Conseil administratif**

6.1. **Résolution invitant le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour le maintien en état de propreté et salubrité l'Esplanade du**

### Vengeron et ses installations

Mme la Secrétaire générale remet à chacun des Conseillers municipaux un exemplaire du projet de résolution dont le président Périat donne lecture in extenso.

De son côté, Mme V. Archetto, Maire, fournit quelques compléments d'information sur le texte de cette résolution rédigé pour faire suite à l'interpellation de plusieurs membres de la Commission de l'environnement et de l'énergie, outrés par l'état de saleté et d'insalubrité régnant sur toute l'esplanade du Vengeron. Rappelant les nombreux courriers adressés depuis plusieurs années aux instances concernées de l'Etat, propriétaire des lieux, sans succès significatifs jusqu'à présent, elle pense que l'appui du Conseil municipal permettrait au Conseil administratif de mieux faire entendre sa voix en haut lieu.

Elle ajoute que si la mention de la Commune de Bellevue figure noir sur blanc dans ce document, c'est parce que l'esplanade du Vengeron est également située en partie sur le territoire de cette dernière.

Le président ouvre la discussion.

- M. F. Curtin** : trouve le contenu du projet suffisamment percutant. Il souhaiterait cependant que l'on fasse ressortir le fait que l'esplanade du Vengeron est fréquentée non seulement par des touristes et des étrangers, mais également par d'autres visiteurs et notamment par les citoyens. Il suggère donc l'adjonction d'une telle mention au 5<sup>ème</sup> paragraphe des considérants. Même si le 4<sup>ème</sup> paragraphe parle de "[...] l'ensemble de la population du canton [...]", cela ne lui paraît pas suffisant.
- M. D. Kössler** : déclare soutenir cette proposition, estimant que la Commune doit s'attaquer à ce problème récurrent en utilisant tous les moyens qui ressortent de son champ d'action.
- M. Ph. Schwarm** : aimerait connaître les périodes durant lesquelles se manifestent les nuisances dont il est question ?
- M. V. Archetto** : répond que la saison d'été voit bien entendu une recrudescence des nuisances, mais elle ajoute que les problèmes de salubrité subsistent toute l'année durant.
- M. Ph. Schwarm** : soutient également le projet de résolution, stigmatisant toutefois le manque d'organisation et d'infrastructures durant la belle saison.
- M. D. Kössler** : attire aussi l'attention de ses collègues sur le fait que la plage du Vengeron est encore très utilisée durant la saison d'hiver par de nombreux sportifs. Il déplore le fait que le problème des déchets - qui font de ce site un véritable dépotoir - ne soit toujours pas réglé, admettant par contre que les installations sanitaires sont mieux entretenues depuis cette année.

Constatant l'absence d'autres interventions et questions, le président soumet sans plus attendre le projet de résolution ci-après au vote du Conseil municipal, projet amendé dans le sens proposé par M. F. Curtin (au moment du vote, 18 Conseillers municipaux sur 19 sont présents, le président ne vote pas) :

### COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY

#### R E S O L U T I O N

#### Pour le maintien en état de propreté et de salubrité de l'esplanade du Vengeron et de ses installations

#### Considérant :

L'état lamentable de l'esplanade de la plage du Vengeron (sauté et insalubrité) ;

Les nombreuses plaintes orales et/ou écrites que la Commune a reçues à ce sujet ;

Le peu d'effets des nombreux courriers et contacts de la part de la Commune, ceci depuis de nombreuses années, avec les différents départements concernés de l'administration cantonale en particulier avec le DCTI ou encore avec la Présidence du Conseil d'Etat ;

Que l'esplanade du Vengeron est fréquentée par l'ensemble de la population du canton, ainsi que par de nombreux touristes profitant des rives du lac ;

L'image peu ragoûtante que laissent Genève et notre commune, dès lors que ce lieu se trouve sur un axe de circulation très important à l'entrée de Genève et qu'il est fréquenté par de nombreux touristes et étrangers visitant notre canton, sans compter les citoyens et autres visiteurs,

Le Conseil Municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du **27 octobre 2009, par 17 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité,**

#### Décide :

D'inviter le Conseil Administratif à interpeller le Conseil d'Etat afin qu'il :

- Mette fin à l'anarchie qui règne sur les propriétés dévolues à l'usage public que l'Etat possède sur les territoires des Communes de Pregny-Chambésy et de Bellevue ;
- Prenne toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'esplanade du Vengeron et ses installations dans un état convenable de propreté et de salubrité, à la hauteur de l'image que doit donner notre canton ;
- Veille à ce que les mesures prises soient maintenues dans le temps.

**Le Président : Grégoire PÉRIAT**

En conséquence, la résolution ci-dessus est adoptée.

#### 6.2. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2010

Chaque année à pareille époque, le Service des votations et élections prie les communes de faire procéder par leur Conseil municipal à la désignation des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour l'année suivante.

Ceci en tenant compte des contraintes suivantes imposées par la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application :

- La limite d'âge est fixée à 70 ans
- le choix doit s'opérer en respectant autant que possible une juste répartition entre les diverses tendances politiques

En conséquence de quoi, M. J.-M. Mermoud, Conseiller administratif, demande des volontaires pour assurer la présidence et la vice-présidence des locaux de vote pour les opérations électorales prévues en 2010, aux dates ci-après :

7 mars

13 juin

26 septembre

28 novembre

Un tour de table permet alors de recueillir les inscriptions ci-après dont la liste sera communiquée au Service des votations et élections :

<i>Date 2010</i>	<i>Opération</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-président</i>
<b>7 mars</b>	Votation populaire	Grandjean Dominique	Lafargue Catherine
<b>13 juin</b>	Votation populaire	Schwarm Philippe	Perrochon Gilbert
<b>26 sept.</b>	Votation populaire	Curtin François	Kössler Daniel
<b>28 nov.</b>	Votation populaire	Bolle Alain	Pasche Philippe

**Soumise au Conseil municipal par le président, la liste ci-dessus est acceptée à l'unanimité.**

### 6.3. Présentation du budget de fonctionnement et du plan des investissements pour 2010

Conformément aux articles 30, lettres a), b), c), e) et 48, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 22, 23 et 24 du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984, M. J.-M. Mermoud, en tant que Conseiller administratif délégué aux finances, présente le budget administratif 2010 de la Commune de Pregny-Chambésy de la manière suivante :

#### 6.3.1. Elaboration du budget administratif 2010

Le budget administratif a été préparé par :

- Les Commissions du Conseil municipal ;
- Les Conseillers administratifs qui ont apporté certains chiffres concernant leurs dicastère ;
- La Secrétaire générale ;
- Le Technicien communal ;
- Le Comptable communal ;
- Le Conseil administratif qui, comme d'habitude, a rassemblé tous ces chiffres, et aménagé certains d'entre eux pour vous présenter ce soir un budget 2009 équilibré - ainsi que la loi nous y contraint - une nouvelle fois sans modifier le taux de la fiscalité communale.

Les chiffres du budget 2010 sont basés sur:

- les résultats effectifs au 31.12.2008 ;
- les soldes des comptes de charges au 30.09.2009 et leur estimation au

31.12.2009.

- les prévisions transmises par le Département des finances, qui, après analyse, ont été pondérées.

### 6.3.2. Généralités

#### Budget de fonctionnement 2010

Le budget de fonctionnement 2010 se présente de la manière suivante :

<b>Charges</b>	:	<b>CHF 10'383'987.00</b>
<b>Recettes</b>	:	<b>CHF 10'424'606.00</b>
<b>Excédent de recettes</b>	:	<b>CHF 40'619.00</b>

Le montant total des charges du budget 2010 enregistre une augmentation de 11.54 % par rapport à celui du budget 2009 qui se montait à CHF 9'309'363.00.

Le montant total des recettes de ce même budget est également en augmentation : + 11,51 % par rapport au budget 2009 (CHF 9'348'649.00).

Au niveau des charges, cette comparaison perd de sa pertinence dans la mesure où pour l'exercice 2010, nous devons tenir compte de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière intercommunale découlant de l'application de la loi 10412. Le montant à charge de notre commune s'élève à CHF 1'318'000.00.

Nous devons également tenir compte de la suppression des effets de la loi 10077 mise en place pour les années 2008 et 2009. Il s'agissait d'un mode d'alimentation du Fonds d'équipement communal (FEC) par les communes, à savoir :

- 1.5% supplémentaire sur les frais de perception des impôts ;
- le passage d'un quart à un tiers de la participation des communes à la "compensation financière aux communes françaises".

Ainsi, si l'on veut établir une comparaison "à charges égales" entre le budget 2010 et le budget 2009, il convient de neutraliser l'effet de cette nouvelle péréquation financière sur les chiffres bruts 2010 et l'effet des mesures mises en place pour l'alimentation du Fonds d'équipement communal (FEC) sur les chiffres bruts 2009 :

Charges brutes budget 2010	:	CHF 10'383'987.00
A déduire, effet péréquation	:	- CHF 1'318'000.00
<b>Charges 2010 sans péréquation</b>	:	<b>CHF 9'065'987.00</b>
Charges brutes budget 2009	:	CHF 9'309'363.00
A déduire :		
1.5 % supplémentaires frais perception	:	-CHF 118'000.00
Modification compensation financière aux communes françaises	:	- CHF 30'000.00
<b>Charges 2009 sans alimentation du FEC</b>	:	<b>CHF 9'161'363.00</b>

Ce qui de fait représente une baisse de CHF 97'376.00, soit (-) 1.04 %.

Comme pour le budget 2009, le budget 2010 prévoit l'intégration d'amortissements complémentaires du patrimoine administratif. Cette année, cette possibilité nous est à nouveau donnée, tout en faisant preuve de prudence dans les prévisions fiscales. Cette solution aura l'avantage de nous laisser toute latitude pour réaliser ou non ces amortissements lors du bouclage des comptes 2010, suivant la manière dont nos prévisions fiscales se seront concrétisées.

Pour comparer maintenant les dépenses réelles de notre ménage communal entre le budget 2009 et celui prévu pour 2010, il y a lieu d'enlever cette fois-ci encore les amortissements :

Charges budget 2010	:	CHF 9'065'987.00
---------------------	---	------------------

moins amortissements		
ordinaires et extraordinaires	:	- CHF 1'710'804.00
Dépenses réelles budget 2010	:	CHF 7'355'183.00
Charges budget 2009	:	CHF 9'161'363.00
moins amortissements		
ordinaires et extraordinaires	:	- CHF 2'071'191.00
Dépenses réelles budget 2009	:	CHF 7'090'172.00

Cette comparaison montre qu'il est prévu que les dépenses réelles de notre ménage communal augmentent de CHF 265'011.00, soit de 3.74%.

Les explications données dans le chapitre suivant, détaillant les postes du budget, relativisent encore cette augmentation.

### 6.3.3. Détail des postes du budget de fonctionnement

#### Charges

##### **Indemnités et autres charges du CM**

Les jetons de présence des Conseillers municipaux demeurent stables à CHF 47'000.00. Pour mémoire, ce montant comprend également les jetons de présence accordés aux représentants de la Commune et aux délégués du Conseil municipal auprès de divers associations, groupements ou autres organismes.

##### **Traitement et charges du personnel**

Globalement, le poste "Traitements du personnel" est en augmentation de CHF 158'600.00, soit de 7.7 %. Cette augmentation résulte des postes nouveaux prévus pour 2010 :

- un(e) responsable de l'Office d'arrondissement d'état civil ;
- une secrétaire-réceptionniste à temps complet pour le secrétariat ;

Ce dernier poste n'était prévu qu'à 50% dans le budget 2009.

Concernant le poste dévolu à l'état civil, il convient de souligner que ce dernier fait l'objet d'une refacturation aux communes membres de l'Arrondissement d'état-civil. Il existait déjà en 2008 et 2009, depuis le regroupement avec l'état civil du Grand-Saconnex, mais il était pris en charge directement par cette commune.

Cet état de fait se reflète dans la hausse qu'enregistre la rubrique de recettes 10-452 Etat civil-dédommagements de communes", laquelle est en progression de CHF 120'000.00 par rapport au budget 2009.

A noter que pour 2010, nous avons budgété une hausse linéaire de 2,0 % de la masse salariale, ceci à titre d'adaptation au renchérissement ; à cette hausse ont été ajoutées les annuités contractuelles des collaborateurs soumis au statut du personnel de la Ville de Genève.

A relever également que, dans le cadre de la préparation de ce budget, la ventilation des traitements a été précédée d'une analyse de la répartition des temps de travail des collaborateurs de la voirie entre les différentes fonctions dans lesquels ils sont actifs. Il résulte de cette mise à jour que, pour certaines fonctions, la comparaison entre le budget 2010 et le budget 2009 des charges de personnel n'est pas possible.

La répartition des coûts réels du personnel communal pour chaque fonction de notre budget est par contre beaucoup plus juste.

Naturellement, les charges de personnel varient dans chaque fonction proportionnellement aux montants de traitement du personnel.

##### **Fournitures de bureau et imprimés**

Ce poste diminue de CHF 2'350, soit de 3,5 % entre le budget 2009 et le budget 2010.

### **Mobilier, machines, véhicules, matériel**

Ce poste diminue de CHF 31'600.00, soit de 24,4 % entre le budget 2009 et le budget 2010. Cette diminution a pour origine une baisse des montants prévus dans les bâtiments (Rubrique 08-311 - baisse de CHF 14'000.00), incendie et secours (Rubrique 14-311 – baisse de CHF 6'200.00) et les sports (Rubrique 34-311- baisse de CHF 12'600.00).

### **Eau, énergie, combustibles**

Ce poste n'augmente que faiblement : + 2.18 % entre le budget 2009 et le budget 2010. Sa détermination s'est largement appuyée sur les résultats effectifs au 31.12.2008 ainsi que l'estimation des charges au 31.12.2009 en fonction des soldes enregistrés au 31.08.2009.

### **Achats fournitures et marchandises**

Ce poste demeure stable n'augmentant que de CHF 4'600.00 soit 2.15 % entre le budget 2009 et le budget 2010.

### **Entretien immeubles par des tiers**

Ce poste baisse de CHF 72'500.00, soit de 11.67 % entre le budget 2009 et le budget 2010. En fait, cette baisse globale comprend recouvre des évolutions différentes selon les rubriques.

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- "Bâtiments" : hausse de CHF 29'800.00 de la rubrique 08-314-entretien et contrats divers ;
- "Etat-civil" : baisse de CHF 12'500.00 de la rubrique 10-314 (plus de travaux d'aménagement des locaux) ;
- "Ecoles" : hausse de CHF 37'500.00 de la rubrique 21-314-entretien, contrats d'entretien et plantations au Centre scolaire de Valérie ;
- "Parcs et promenades" : baisse de CHF 19'800.00 de la rubrique 33-314.
- "Sports" : baisse de CHF 39'000.00 de la rubrique 34-314.
- "Routes communales" : baisse de CHF 33'000.00 de la rubrique 62-314.
- "Protection/correction des eaux" : baisse de CHF 20'000.00 de la rubrique 71-314.

Cette diminution significative, provient principalement du fait que nous avons intégrés, dans le budget 2009, des dépenses ponctuelles, non récurrentes, principalement dans le domaine de l'entretien immobilier.

### **Honoraires et prestations de service**

Ce poste demeure stable, enregistrant une hausse modérée de CHF 23'175.00, soit de 1.89% dans le budget 2010.

### **Amortissements ordinaires du patrimoine administratif**

Les amortissements économiques ordinaires du patrimoine administratif passent de CHF 1'624'479.00 dans le budget 2009 à CHF 1'277'462.00 dans celui de 2010, soit une baisse de CHF 347'017.00 ou 21,36 %.

Cette baisse provient d'investissements dont les amortissements se terminent avec l'exercice 2009 :

- les collecteurs Roilbot/Châtaigniers, EU Machéry, EU Nant de Pregny ;
- le camion Mercedes du Service du feu ;
- le centre scolaire de Valérie dont nous rappellerons que l'annuité annuelle d'amortissement représentait un montant de CHF 326'000.00.

### **Amortissements complémentaires du patrimoine administratif**

Des amortissements extraordinaires d'un montant total de CHF 433'342.00 – soit un pourcentage de 4.17.% des charges totales de CHF 10'383'987.00 - ont été prévus au budget 2010.

Pour mémoire, de tels amortissements complémentaires figurent au budget 2009 pour un montant de CHF 446'712.00.

### **Péréquation financière intercommunale**

Apparaissant pour la première fois à l'occasion du budget 2010, le montant de CHF 1'318'000.00 résulte de l'introduction de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (B 6 08). Ce montant ressort d'un calcul transmis par le Département des Finances.

Je renonce à vous développer dans cette présentation la formule assez complexe du renforcement de la péréquation, une séance d'information spéciale ayant été mise sur pied pour l'ensemble des conseillers municipaux de la Rive droite du lac.

Il faut toutefois mettre en évidence que ce chiffre dépend du bouclage de l'exercice 2008, et principalement de la valeur de rendement de notre centime additionnel par habitant et du nombre de places de crèche que nous finançons.

Les rentrées fiscales 2008 ayant dépassé toutes nos attentes, notre participation à la péréquation dépasse également toutes les prévisions.

### **Compensation financière aux communes frontalières françaises**

Le montant de CHF 104'582.00 inscrit au budget 2010 (en baisse de CHF 14'958.00 ou - 12.51% par rapport au budget 2009) se base sur une estimation remise par le Département des Finances. Cela ne signifie pas que le nombre de frontaliers travaillant sur notre commune diminue, mais il s'agit bien de la conséquence de la suppression de la loi 10077 dont j'ai fait mention dans les généralités.

### **Dédommagement aux collectivités publiques cantonales**

Ce poste enregistre une baisse globale de CHF 80'840.00 (-21.39 %). Elle résulte principalement de l'abaissement à 3% (contre 4.5% précédemment) des frais de perception des impôts prélevés par le canton, conséquence également de la suppression de la loi 10077.

### **Dédommagement aux collectivités publiques communales**

Ce poste enregistre une hausse globale de CHF 21'104.00 (4,74 %). Nous relèverons notamment les variations suivantes :

- rubrique 05-352 : Frais Siacg : hausse de CHF 2'000.00 ;
- rubrique 21-352 : Cotisation au Giap : hausse de CHF 4'804.00 ;
- rubrique 34-352 : participation au Groupement Marc Burdet : hausse de CHF 15'000.00.

### **Subventions aux sociétés d'économie mixte**

Le budget 2010 de ce poste se monte à CHF 76'300.00 (CHF 62'700.00 au budget 2009), soit une progression en chiffres absolus de CHF 13'600.00 ou 21.69 %. Elle résulte pour l'essentiel d'une hausse :

- du montant relatif aux nouveaux abonnements annuels TPG aux jeunes jusqu'à 16 ans révolus (CHF +5'000.00 - rubrique 65-364) ;
- de l'introduction sous cette même rubrique de la nouvelle ligne budgétaire "Voiture break mobility" d'un montant de CHF 8'000.00 (rubrique 65-364).



### **Subventions aux institutions privées**

Le budget 2010 de ce poste se monte à CHF 473'900.00 (CHF 444'400.00 au budget 2009), soit une progression en chiffres absolus de CHF 29'500.00 (6.64 %). Elle est due essentiellement à une augmentation des subventions dans le domaine des institutions pour la jeunesse, et de l'aide sociale :

- CHF 10'100.00 pour la crèche intercommunale (rubrique 54-36508) ;
- CHF 15'000.00 pour les institutions privées (rubrique 58-36508) ;

Il convient de noter que cette hausse est de fait proportionnelle à la hausse des montants dévolus à l'"Aide à l'étranger" (taux de majoration appliqué de 15%).

### **Aide à l'étranger**

Le budget 2010 de ce poste se monte à CHF 65'000.00 (CHF 58'000.00 au budget 2009), soit une progression en chiffres absolus de CHF 7'000.00 (12.07 %). Cette hausse résulte du principe d'application d'un taux de 0.7% à l'ensemble des charges – hors péréquation intercommunale – afin de déterminer les montants à affecter à l'"Aide à l'étranger". Soit CHF 9'065'987.00 à 0.7% = CHF 63'462.00. La commission sociale a arrondi ce chiffre à CHF 65'000.00.

### **Revenus**

#### **Recettes fiscales**

Dépendante de l'évolution de l'indice général de capacité financière, notre part privilégiée baisse sensiblement et s'établir à 21 % en 2010, contre 26 % en 2009.

Plus spécifiquement pour notre Commune, tenant compte du taux de notre part privilégiée, de la structure de nos contribuables et des hypothèses d'évolution de revenu et fortune de ceux-ci, les prévisions du Département des finances sont les suivantes :

- Augmentation du centime additionnel PP de production de 17,98 %, celui-ci passant de CHF 265'382,00 (prévisions du Département des finances pour le budget 2009) à CHF 313'099.00 pour 2010.
- Forte baisse du centime additionnel PM de production de 43,47 %, celui-ci passant de CHF 8' 701.00 (prévision du Département des finances pour le budget 2009) à CHF 4'895,00 pour 2010.

Par souci de prudence, eu égard aux augmentations sensibles annoncées par le Département des finances sur les rentrées fiscales relatives aux personnes physiques, ainsi qu'aux incertitudes entraînées par la crise financière actuelle, nous avons une fois encore décidé de nous baser sur les prévisions de celui-ci, avec une marge similaire à celle du budget 2009, soit 15,0 %.

Pour le budget 2010, nous prévoyons un centime à CHF 266'134.15 pour les personnes physiques et à CHF 4'160.75 pour les personnes morales.

A nouveau pour 2010, notre Commune émerge au fonds de péréquation financière, avec un montant de CHF 261'581.00, en baisse sensible de 14,16 % par rapport à 2009 (CHF 304'749.00).

#### **Charges et revenus des capitaux**

##### **a) Intérêts des créances du patrimoine financier (cpte 94-421)**

En dépit de l'évolution toujours favorable de notre trésorerie, l'évolution défavorable des taux actuels sur les marchés des capitaux, nous a amenés à diminuer fortement ce poste pour 2010 à CHF 20'000.00, au lieu de CHF 220'000.00 en 2009.

##### **b) Intérêts des capitaux du patrimoine financier (cpte 94-422)**

Il s'agit de la rémunération des capitaux que nous avons investis dans nos immeubles,

à savoir :

- Les fonds propres dans les immeubles Foretaille 8-14 A, Foretaille 8 efg, Valérie 17-23, Cornillons 4 et Pregny 28 ;
- Le financement assuré par la Commune pour les travaux de rénovation des immeubles Valérie 17-23 et Foretaille 8-14 A.

Ce poste de revenus n'enregistre aucune modification.

#### **Dédommagement des Communes partenaires de l'Office intercommunal de l'état civil**

La participation des 4 communes membres de l'arrondissement (cf compte No 10-452) enregistre une hausse notable passant de CHF 110'000.00 en 2009 à CHF 230'000.00 en 2010.

Cette hausse de CHF 120'000.00 est à mettre en relation avec la nouvelle organisation prévue pour 2010 : l'engagement d'un(e) responsable de l'Office d'arrondissement d'Etat-civil au sein de notre personnel communal; qui fera partie de la refacturation aux communes membres de l'arrondissement.

#### **6.3.4. Investissements**

##### **Plan des investissements 2010**

Le plan des investissements 2010 prévoit un montant de dépenses net de CHF 2'543'000.00, financé par l'excédent prévu de revenus du compte de fonctionnement (CHF 40 619.00) et les amortissements ordinaires et complémentaires du patrimoine administratif (CHF 1'710'804.00). Compte tenu des investissements prévus, il en découle théoriquement une insuffisance de financement de CHF 791'577.00. Celle-ci est naturellement largement couverte par la fortune nette que nous avons accumulée au cours des exercices précédents.

##### **Plan quadriennal des investissements**

Vous trouverez également joint à ce budget le plan quadriennal des investissements 2010-2013. Il s'agit d'un document indicatif qui montre les intentions d'investissements importants à réaliser dans les années à venir, mais qui devraient certainement s'étaler sur plus de 4 ans.

#### **6.3.5. Conclusion**

Le budget que nous vous proposons d'adopter est parfaitement étudié et réaliste concernant les prévisions de dépenses du ménage communal pour l'années 2010.

Concernant les revenus, il fait preuve une nouvelle fois d'une grande prudence, c'est un impératif dans la période de crise financière mondiale que nous traversons.

Le passé a montré que les rentrées fiscales de notre commune sont très dépendantes de la santé de l'économie et de la bourse. Compte tenu de la typologie d'une partie de nos contribuables, nous devons donc être très réservés sur les prévisions 2010.

La marge de 15% que nous avons prise sur les chiffres qui nous sont communiqués par le canton, ainsi que les amortissements complémentaires prévus, qui laissent également une marge de manoeuvre, doivent nous permettre de nous engager sereinement dans l'exercice 2010. Ceci en dépit de l'impact considérable sur nos charges 2010 de l'introduction de la nouvelle péréquation financière intercommunale.

Au terme de son rapport, M. Mermoud remercie les membres des diverses commissions qui ont travaillé de manière sereine et constructive à l'élaboration de ce budget administratif 2010, de même que les collaborateurs directement impliqués (en particulier Mme C. Jeandet, Secrétaire générale, ainsi que MM. D. Dall'Antonia, Technicien communal et P.-A. Widmer, Comptable communal).

Il rappelle enfin que la Commission des finances sera convoquée en séance mardi prochain 3 novembre 2009, pour un examen détaillé du budget 2010. Celui-ci sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de sa séance du mardi 10 novembre 2009.

## 7. **Propositions et questions**

### 7.1. **Projet de résolution déposé par cinq Conseillers municipaux relative à l'organisation du secrétariat des commissions** (Proposition de M. Gilbert Perrochon)

Cinq Conseillers municipaux ont déposé sur le bureau du Conseil municipal (cf point 2.5. ci-dessus) un projet de résolution relative à l'organisation du secrétariat des commissions, dont M. G. Perrochon donne lecture in extenso :

**“Conseil municipal du 27 octobre 2009  
RESOLUTION  
relative à l'organisation du secrétariat des commissions**

*En cette nouvelle année de législature, il serait bon de remettre en cause une question organisationnelle de notre Conseil, ou plus particulièrement de nos commissions. Conformément à la loi sur l'administration des communes, l'organisation des commissions revient à notre Conseil. Considérant que la question se doit d'être tranchée par ce dernier, nous souhaiterions vous soumettre cette résolution.*

*Vu l'augmentation importante du nombre de commissions convoquées ces dernières années ;*

*Vu la complexité et la technicité de la plupart des sujets abordés en commission ;*

*Vu l'impossibilité matérielle de participer aux débats par le secrétaire désigné, ce qui de surcroît peut mettre en péril la représentation équitable des groupes politiques au sein des commissions prévue par notre Règlement ;*

*Vu la disparité dans la technique rédactionnelle engendrant plaintes et remarques quant à la longueur ou au contraire quant à la brièveté des procès-verbaux ;*

*Vu la difficulté éprouvée par le secrétaire de remettre son procès-verbal dans des délais parfois courts ;*

*Vu la lourdeur et le caractère fastidieux de la tâche imposée à un membre désigné de notre Conseil ;*

*Vu le rôle de politicien de milice dédommagé et non rémunéré accepté par les Conseillers ;*

*Vu le budget de fonctionnement apportant les solutions aux problèmes énoncés ;*

*Le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 27 octobre 2009, par ..oui, ... non et ... abstention(s), **en vote nominatif**,*

*décide :*

*De donner mandat au Conseil administratif d'engager un procès-verbaliste externe pour les séances des commissions du Conseil municipal qui le demandent.*

*Suivent les signatures de Mme et MM. :*

*Dominique Grandjean,  
Linda Juillerat,  
Grégoire Périat,  
Gilbert Perrochon,  
Serge Wenger.”*

Le président Périat ouvre la discussion :

**M. D. Kössler** : rappelle que le Conseil municipal avait déjà débattu de cette question à la fin de la précédente législature. Il avait alors conclu à l'absence de nécessité d'engager des procès-verbalistes professionnels.

En dépit des affirmations contenues dans les considérants du projet de résolution, chaque Conseiller municipal doit être à même de tenir des procès-verbaux de décision qui doivent demeurer simples, succincts et ne pas rapporter trop de détails. A cet égard, la tâche des présidents de commission est importante, car il leur appartient de mener leurs séances de manière à ce que leurs secrétaires puissent être en mesure de saisir l'essentiel.

Sur un plan général, il convient de résister à la tentation d'alourdir les procédures et, par là même, les coûts ; d'autant que nous évoluons vers une société toujours plus difficile.

Par ailleurs il est évident qu'une personne extérieure au Conseil municipal ne pourra pas toujours être à même de connaître à fond l'ensemble des sujets abordés en commission.

En conclusion, M. Kössler déclare ne pas soutenir la résolution proposée.

**M. Ph. Schwarm** : défend le principe de la politique de milice, préférant un procès-verbal d'une séance de commission qui sera peut-être moins bien tourné que celui d'un procès-verbaliste professionnel, mais qui reflétera fidèlement les positions, les attentes et la sensibilité de cette dernière.

Pour lui également, le président de commission doit absolument faciliter la tâche de son secrétaire.

**M. A. Bolle** : déclare vouloir changer la position qu'il avait adoptée à la fin de la précédente législature s'agissant du changement de secrétaire. Prenant l'exemple de la Commission sociale et parascolaire dont il est président, une Commission qu'il qualifie de lourde et difficile eu égard aux sujets qu'elle a à traiter, il estime qu'une limitation de la durée des débats reviendrait à augmenter le nombre des séances. Dans le cas présent, il lui paraît difficile de tenir une séance d'une durée inférieure à deux et demie ou trois heures.

En ce sens, pouvoir disposer d'un procès-verbaliste professionnel constituerait un atout ; quelques Communes fonctionnent déjà avec un tel système et ont l'air d'y trouver leur compte.

Favorable au projet de résolution ci-dessus, il propose néanmoins de lui conférer un caractère un peu moins contraignant, en ce sens que le Conseil municipal devrait donner mandat au Conseil administratif d'examiner la possibilité d'engager un procès-verbaliste professionnel ou

de trouver d'autres solutions pour assurer la prise correcte des procès-verbaux des séances des commissions.

**M. Ph. Pasche** : fait part de son expérience en tant que président de la Commission des travaux publics : il désigne lui-même le secrétaire de la Commission dont il attend un procès-verbal de décision uniquement.

**M. D. Grandjean** : combat fermement la position affichée par M. Pasche s'agissant de la désignation d'office d'un secrétaire.

**M. D. Berner** : est d'avis que la solution visant à engager un professionnel doit être étudiée. Combien de communes utilisent-elles ce genre de service et quel serait le prix de revient d'une séance, demande-t-il ?

**M. D. Kössler** : si la professionnalisation de la prise des procès-verbaux devait être introduite, elle devrait l'être pour toutes les commissions et non seulement pour quelques unes.

D'autre part, il faut avoir à l'esprit que le secrétaire d'une commission peut toujours s'appuyer sur le président auquel il peut soumettre un projet de procès-verbal pour s'assurer de la bonne interprétation des débats et des décisions.

Enfin, sans minimiser l'activité des commissions, il faut bien se rendre compte que 85 à 90 % du budget leur échappe, ce qui diminue d'autant leur travail et leur degré de responsabilité. Il fut un temps où la vie était pour elles plus compliquée.

**M. A. Bolle** : trouve quelque peu réducteur le fait de ramener le travail des commissions au seul budget. La Commission sociale et parascolaire, par exemple, ou encore la Commission des sports, loisirs et manifestations, pour ne parler que d'elles, doivent parfois traiter d'importants projets qui nécessitent un engagement certain de la part des commissaires.

D'autre part, il estime illusoire d'imaginer introduire un système mixte de procès-verbaux pris ici par des amateurs et là par des professionnels.

Enfin, en tant que président de la Commission sociale et parascolaire depuis deux ans, il lui est arrivé parfois d'avoir à traiter des dossiers difficiles, exigeant un travail long et fastidieux qui l'a obligé à passer passablement de temps dans la correction de procès-verbaux.

**M. J.-M. Mermoud** : se déclare résolument contre cette résolution. Les travaux des commissions ne sont pas plus compliqués qu'il y a dix ou quinze ans, tout au plus n'a-t-on peut-être pas réussi à expliquer correctement la manière de prendre et de rédiger un procès-verbal.

S'agissant du coût résultant de l'engagement d'un professionnel, on peut assez aisément l'estimer : on compte en moyenne 40 à 50 séances de commissions par année. Avec un prix d'environ CHF 500,00 par séance, on arrive à un total d'environ CHF 25'000,00.

Il faudrait trouver un procès-verbaliste qui connaisse bien les différents sujets abordés dans chacune des commissions, ce qui ne serait de loin pas évident. Et si la

personne engagée n'était pas suffisamment au courant des matières traitées, le résultat ne serait certes pas à la hauteur de nos attentes...

Il vaudrait mieux reprendre le problème, notamment en revoyant à la hausse la rémunération du secrétaire de commission.

Enfin, si le Conseil municipal entend voter sur le texte proposé ci-dessus, M. Mermoud l'exhorte à le faire en tenant compte de la modification proposée par M. A. Bolle, soit de donner mandat au Conseil administratif d'examiner la possibilité d'engager un procès-verbaliste professionnel ou de trouver d'autres solutions pour assurer la prise correcte des procès-verbaux des séances des commissions.

**M. G. Perrochon** : déclare adhérer à la proposition de M. Bolle visant à mandater le Conseil administratif pour trouver une solution à ce problème.

**Mme C. Lafargue** : pensait, en venant au Conseil municipal, qu'il revenait aux Conseillers municipaux, chacun leur tour, de prendre les procès-verbaux des séances de commission. Elle n'a, jusqu'à présent, constaté aucun dysfonctionnement dans cette façon de procéder.

Elle craint surtout que l'introduction d'une forme de professionnalisme au sein du Conseil municipal ne se fasse au détriment d'une "dimension humaine" qui lui semble indispensable de conserver. Elle estime que les Conseillers municipaux doivent assumer eux-mêmes les procès-verbaux de commissions et, par conséquent, n'est pas favorable à la résolution soumise par certains de ses collègues.

**M. F. Curtin** : trouve qu'il est capital de rester synthétique au niveau des procès-verbaux et d'aller droit au but en rapportant les conclusions des débats, sans nécessairement les reproduire dans leur totalité. Un professionnel extérieur au Conseil municipal ne pourra jamais avoir cette "vue de l'intérieur" indispensable pour une relation non exhaustive, mais suffisante et correcte des débats.

**M. H. Schneebeli** : déclare soutenir le projet de résolution. Premièrement, jamais personne, selon lui, est content des procès-verbaux émis par les commissions. De plus, la séance d'information organisée début 2008 sur la manière de prendre des procès-verbaux n'a manifestement pas eu l'effet escompté. C'est pourquoi il soutient la résolution visant à faire appel à des professionnels extérieurs, de manière à faciliter le travail de milice des Conseillers municipaux.

**M. H.-J. Frischholz** : rappelle qu'il tient des procès-verbaux de commission depuis sa première élection au Conseil municipal, il y a six ans. Il a une vie assez chargée en-dehors de la politique, ce qui n'est pas fait pour lui faciliter la tâche. Pourtant, il estime que le fait de prendre, puis de rédiger un procès-verbal ne constitue pas un travail insurmontable, surtout si on prend le temps de le faire immédiatement après la séance, alors que la mémoire est encore assez fraîche.

Constatant l'absence d'autres interventions et questions, le président soumet sans plus attendre le projet de résolution ci-dessus au vote du Conseil municipal, y compris

l'amendement proposé par M. A. Bolle. Comme demandé par les initiants, il s'agit d'un vote nominatif, le président appelant chaque Conseiller municipal l'un après l'autre, les priant de se prononcer par oui ou par non ou de signifier leur abstention (au moment du vote, 18 Conseillers municipaux sur 19 sont présents, le président ne vote pas) :

**Par 9 non, 6 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 27 octobre 2009, rejette un projet de résolution déposé par un groupe de cinq Conseillers municipaux, visant à charger le Conseil administratif d'examiner la possibilité d'engager un procès-verbaliste professionnel ou de trouver d'autres solutions pour assurer la prise correcte des procès-verbaux des séances des commissions.**

**7.2. Projet d'acquisition d'un serveur informatique à la Bibliothèque communale**

*(Question de M. Philippe Pasche)*

Il apparaît que la bibliothécaire-responsable souhaiterait faire l'acquisition d'un ordinateur faisant office d'hébergeur pour l'accès à distance des utilisateurs, ceci pour un coût estimé à CHF 2'500,00.

A la lecture du procès-verbal de la Commission écoles, bibliothèque et culture du 18 septembre 2006, on constate qu' "[...] il manque un ordinateur pour finir le rétro-catalogage. Ce dernier une fois fini libérera l'ordinateur qui sera mis à la disposition des lecteurs pour des recherches par internet [...]".

M. Pasche pose alors une double question : qu'en est-il de l'achat, à l'époque, de cette unité complémentaire et, si achat il y a eu, qu'est devenue la mise à disposition de l'ordinateur pour le public ?

M. H. Schneebeli répond que les ordinateurs à disposition des collaboratrices de la Bibliothèque ne sont plus en mesure de suivre la cadence imposée par les applications et les logiciels utilisés actuellement, gourmands en mémoire et qui nécessitent des composants toujours plus performants.

Un poste pour la consultation a bien été mis à la disposition du public, mais maintenant la bibliothécaire-responsable demande à pouvoir disposer d'un serveur informatique de manière à ce que les lecteurs puissent accéder au catalogue général, à leur compte personnel ou encore à d'autres informations. L'idée est d'arriver à mettre en place un système à la fois simple et souple, mais efficace qui, par ailleurs, a déjà fait ses preuves.

Enfin, pour des raisons de confidentialité, nous la Bibliothèque doit pouvoir disposer d'un serveur informatique qui lui soit propre, hors SIACG (Service informatique de l'Association des communes genevoises).

**7.3. Lenteurs dans la mise en route du système easyswap**

*(Intervention de M. Laurent Wülser)*

M. Wülser donne lecture d'un message électronique qu'il a reçu récemment de M. Rochat, l'un des responsables d'"easyswap" avec lequel nous sommes en contact dans le cadre de ce projet que la Commission culture et information souhaite voir mené à son terme. Il s'inquiète de n'avoir aucune nouvelle de notre part et marquant même une certaine impatience. M. Wülser redit son désir de voir ce projet aboutir au plus vite.

M. H. Schneebeli ne voit pas de problème particulier, selon lui le projet avance normalement. Il fustige plutôt le retard affiché par M. Rochat et la graphiste de celui-ci. Il affirme au contraire avoir été en contact avec lui juste avant les vacances scolaires d'automne à ce sujet, se disant surpris par une réaction qu'il ne comprend pas. Il craint dès lors qu'il ne s'agisse que d'un malentendu.

**7.4. Affichage des prises de position en vue du vote sur l'initiative anti-minarets**

*(Intervention de M. Alain Bolle)*

M. Bolle souhaite que le Conseil municipal se livre à une réflexion sur un projet d'affiches à placarder en divers points du territoire communal, projet dont il soumet

quelques exemplaires à ses collègues. Il propose un débat sur la question lors de la prochaine séance, mardi 10 novembre 2009.

## 8. **Divers**

### 8.1. **Remerciements du Bridge-Club aux habitants du quartier de la Foretaille pour leur compréhension face aux problèmes de parcage et aux autorités pour leur accueil bienveillant : se moque-t'on de nous ?** (Intervention de M. Philippe Pasche)

En parcourant le Rapport administratif et financier de l'exercice 2008, M. Pasche déclare avoir été interpellé par le compte-rendu du Bridge-Club dont un passage - figurant en page 46 - l'a particulièrement choqué. Il en donne lecture intégralement :

*"[...] Nous profitons de l'occasion pour remercier les habitants du quartier pour leur compréhension dû à l'envahissement de leurs places de parking lors de ces réunions, succès oblige, et nous renouvelons nos remerciements aux autorités pour leur accueil bienveillant. [...]"*

"Se moque-t'on de nous ?", s'interroge M. Pasche qui, au titre de délégué BPA à la sécurité, se rappelle avoir remis en date du 23 mai 2008 un rapport circonstancié intitulé "Stationnements litigieux". Dans ce document, il mettait l'accent sur les sérieux problèmes de stationnement engendrés par le parcage anarchique des membres du Bridge-Club fréquentant leur local au sous-sol de l'immeuble Foretaille 8 efg, fustigeant l'attitude irresponsable de ces derniers.

Un rapport suivi d'une intervention au Conseil municipal du 28 octobre 2008 dans laquelle il demandait quelles mesures le Conseil administratif entendait-il prendre pour améliorer la situation. A cette question, M. H. Schneebeli, Maire, avait répondu dans les termes ci-après :

*"[...] les ASM-Agents de sécurité du Grand-Saconnex qui patrouillent désormais sur le territoire communal vont interpellier les membres du Bridge-Club et tenter de leur expliquer la nécessité de parquer leurs véhicules de manière à ne pas gêner ceux des riverains et à ne pas mettre ceux-ci en danger. Si ces démarches ne sont pas suivies d'effets, les ASM ne manqueront pas de verbaliser. Tout simplement. [...]"*

M. Pasche constate qu'aujourd'hui - et ce ne sont sûrement pas certains de ses collègues qui le contrediront - le problème n'est toujours pas réglé, au grand dam des riverains qui n'obtiennent pas satisfaction.

Il se pose en tout cas la question de savoir si les ASM ne patrouillent pas dans ce secteur aussi fréquemment qu'ils le font à la poste, ou alors s'ils n'y passent pas du tout... Il demande dès lors à être renseigné sur les éventuels rapports établis par les agents ou à défaut le nombre de procès-verbaux dressés pour stationnement illicite.

**M. H. Schneebeli** : fait d'abord remarquer que le Bridge-Club est seul responsable du contenu de son rapport. En outre, il attire l'attention de son interlocuteur sur la mise en garde lancée par les responsables du club à ses membres, les enjoignant à prêter une attention particulière à la question du parcage de leurs véhicules. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est d'ailleurs très explicite à ce sujet.

D'une manière générale, le Conseil administratif reste très vigilant face aux problèmes posés par le Bridge-Club ; il confirme que les ASM effectuent des tournées régulières dans ce secteur, tout comme dans d'autres points délicats du territoire communal, comme à la poste par exemple.

**Mme N. Genser** : émet de sérieux doutes quant au passage des ASM en soirée dans le quartier de la Foretaille. Elle ajoute même



que les habitants du coin ne trouvent aucune place de parc disponible à la nuit tombée.

- M. Ph. Pasche** : trouve que la situation ne fait qu'empirer et qu'il est temps de prendre des mesures adéquates pour le bien des habitants du quartier et pour garantir la sécurité des lieux.
- M. A. Bolle** : stigmatise le manque total de respect affiché par les membres du Bridge-Club. Pour lui, une conclusion s'impose avec évidence : il faut renoncer purement et simplement à mettre les locaux communaux à la disposition du club. A cet égard, il rappelle la lettre de mise en garde adressée à celui-ci en date du 20 mai 2008.
- Mme V. Archetto** : relève que le Conseil administratif a évoqué ce problème récurrent à de nombreuses reprises ; plusieurs courriers au ton insistant et sans équivoque ont été adressés à la présidence du Bridge-Club, sans succès semble-t-il.

Il est temps de prendre les choses différemment, ce que le Conseil administratif se promet de faire.

8.2. **Réception en l'honneur de M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif, nouveau président de l'Association des communes genevoises**  
(Intervention de Mme Valérie Archetto, Maire)

Samedi 26 septembre dernier, les membres de l'Association des communes genevoises, réunis en assemblée générale ordinaire, ont élu un nouveau président en la personne de M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif de Pregny-Chambésy et membre du comité de l'ACG depuis de nombreuses années, et qui occupait depuis deux ans la fonction de 1<sup>er</sup> vice-président.

Cette nomination à la fonction suprême de l'ACG, dont l'honneur rejait forcément sur Pregny-Chambésy, vient récompenser le travail et la ténacité d'un magistrat dévoué à la collectivité publique.

Ses collègues du Conseil administratif ont tenu à lui rendre hommage ce soir, en présence de deux Conseillers d'Etat, MM. Robert Cramer et François Longchamp, ainsi que du personnel de la Mairie, de quelques amis et aussi de Sylvie, sa compagne.

Mme Valérie Archetto, Conseillère administrative et Maire, s'est exprimée dans les termes ci-après :

*Cher Jean-Marc*

*Te connaissant, tu dois te demander mais c'est quoi ce « binz »...alors voilà :*

*Au nom des autorités communales et de tout le personnel communal (ceux et celles qui sont présents-tes tout comme ceux et celles qui n'ont pu être là ce soir) nous tenons à te féliciter chaleureusement pour ton élection à la tête de l'Association des Communes Genevoises.*

*Je remercie vivement Messieurs les Conseillers d'Etat, François Longchamp et Robert Cramer ainsi que Sylvie, ta compagne d'être parmi nous ce soir, ou plus exactement d'être auprès de toi et je leur souhaite la cordiale bienvenue.*

*Il ne fait nul doute que tes compétences, ton pragmatisme ainsi que ton sens aigu et aiguisé de la Politique et du service public feront de toi un excellent Président et donc une valeur sûre pour toutes les communes genevoises dont Pregny-Chambésy, qui, je ne te le cache pas, en est très fière.*

*Nous sommes également bien conscients de la charge de travail que cela provoque mais comme tu aimes ça...tout comme tu aimes ta commune d'ailleurs, nous fait dire que nous n'avons aucun soucis à avoir sur ta disponibilité envers Pregny-Chambésy. Toutefois, sache que nous ne manquerons pas de te soutenir dans cette aventure du mieux que nous pourrons en commençant par exemple à offrir à Sylvie un petite attention, la première d'une longue série que nous te laissons bien évidemment poursuivre...*

*Valérie Archetto, Maire*

A leur tour, MM. Longchamp et Cramer prononcent des paroles de félicitations et d'encouragement à l'adresse du nouveau président qui, touché par ces marques de reconnaissance, va clore cette petite partie officielle par des mots de remerciements.

Enfin, Mme le Maire convie toute l'assemblée à boire le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h45.

\* \* \*

<b>Le Président</b>	<b>:</b>	<b>Grégoire PÉRIAT</b>
<b>Le Vice-président</b>	<b>:</b>	<b>François CURTIN</b>
<b>La deuxième Vice-Présidente</b>	<b>:</b>	<b>Catherine LAFARGUE</b>
<b>Le Rédacteur du P.-V.</b>	<b>:</b>	<b>Michel BOVEY</b>